Département de l'Eure
Commune de SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE
Arrondissement de Bernay

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mards-de-Blacarville, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BARILLÉ, Maire.

Présents : Nadège MARIE, karl-Heinz GULDNER, Sylvie RIQUIER, Thierno DIALLO, Julia LEDUC, Isabelle LEFRANÇOIS, Quentin MANDEVILLE, Djimmy LEMARIEY, Angélique MASSON, Alain VAN EECKE.

Représenté : Yohan GAGNANT (pouvoir Thierno DIALLO).

Absents excusés : Alexandra BOISSEL, Didier SWERTVAEGER, Brigitte MAILLARD.

Secrétaire de séance : Julia LEDUC.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.
Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2026
Aucune observation n'a été faite sur le procès-verbal de la dernière séance transmis par voie électronique à tous les membres du Conseil Municipal.
Le procès-verbal de la séance du 09/06/2026 est adopté à l'unanimité.

MODALITÉS TARIFAIRES DU SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 septembre 2026 portant création du service d'aide aux devoirs à compter de l'année scolaire 2026-2027,

Considérant l'étude réalisée afin de déterminer un tarif permettant de participer au financement du service, tout en restant accessible aux familles,

Considérant la volonté de la commune de proposer un service d'aide aux devoirs accessible à l'ensemble des élèves,

Considérant que l'inscription au service est effectuée par les parents ou responsables légaux des élèves intéressés et qu'il n'appartient pas à l'enseignante de désigner les élèves bénéficiaires,

Considérant qu'une communication relative à la mise en place de ce service et aux modalités d'inscription sera effectuée par l'école auprès des familles,

Considérant que le service d'aide aux devoirs sera assuré par la directrice de l'école,

Considérant que le service sera organisé en créneaux de 30 minutes, avec un groupe de 10 élèves, puis une rotation permettant d'accueillir un second groupe de 10 élèves,

Considérant que les séances seront proposées les lundis, mardis et jeudis soirs,

Considérant que le coût horaire chargé de l'intervenante est fixé à 36 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de M. Quentin MANDEVILLE qui aurait souhaité qu'une dégressivité du tarif puisse être appliquée en fonction des revenus des familles).

DÉCIDE :

- De mettre en place le service d'aide aux devoirs à compter de l'année scolaire 2026-2027,
- De fixer la participation financière des familles à 4 € par heure et par élève,
- De préciser que les inscriptions sont effectuées par les parents ou responsables légaux,
- De préciser que le service est accessible à l'ensemble des élèves,
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les modalités nécessaires au fonctionnement de ce service.

POINT SUR LE DOSSIER DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'association des Anciens Combattants n'est plus en activité,

Considérant que l'association dispose d'un solde financier de 3 039.93 €,

Considérant la demande de l'association des Anciens Combattants concernant le versement de ce solde à la commune,

Considérant que la commune accepte de recevoir cette somme et souhaite l'affecter au soutien d'autres associations de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'accepter le versement à la commune du solde financier de l'association des Anciens Combattants,
- Que cette somme sera utilisée au bénéfice d'autres associations de la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réception de cette somme.

SÉCURISATION DE LA COMMUNE – PROJET DE TRAVAUX EN VUE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif de répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière,

Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux visant à améliorer la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant que le projet consiste à la sécurisation des routes communales par la pose d'un feu tricolore « vert-récompense » et d'un coussin berlinois à des endroits stratégiques de la commune (limitation de la vitesse sur des routes étroites),

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 6 835 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de la sécurisation des routes communales pour un montant prévisionnel de 6 835 € HT,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ce point est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance en raison de la date limite de dépôt de la demande de subvention pour les « Amendes de police », fixée au 14 septembre 2026.

Pour les autres travaux à envisager sur la commune, la commission travaux se réunira prochainement afin de définir les projets à retenir et les éventuelles demandes de subvention à prévoir.

AMÉLIORATION CONFORT THERMIQUE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente un devis relatif à la fourniture et à l'installation d'un climatiseur réversible au sein de l'école (bungalow), d'un montant estimatif de 10 000 € HT afin d'améliorer le confort thermique des locaux.

M. Van-Eecke tient à souligner le coût relativement élevé du projet et propose d'étudier d'autres solutions, notamment l'installation de ventilateurs au plafond ou l'installation de rideaux aux fenêtres, compte tenu du nombre limité de journées de fortes chaleurs.
Le Maire prend note de cette remarque.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1.Retrait du bungalow de l'école :
Monsieur le Maire informe que le bungalow, qui était, jusqu'à présent, proposé en location, a été retiré par Portakabin.
M. Van-Eecke souligne que le coût de la dépose est élevé.
Le Maire répond que le prix était difficilement négociable car pas discuté lors du devis initial.
Mr Guldner, se basant sur son expérience professionnelle, ajoute que ce prix n'est pas si éloigné du prix actuel du marché.

2.Alarme anti-intrusion :
Monsieur le Maire informe qu'il convient de mettre à jour la liste des personnes à prévenir en cas de déclenchement de l'alarme.
Cette liste sera composée du Maire, des 2 adjoints et d'un élu.

3.Chaudière miscanthus :
Monsieur le Maire informe avoir participé, en compagnie de l'agent communal, à une visite d'une chaudière à miscanthus à Yvetot, proposée par le technicien en charge de l'entretien de la chaudière sur la commune. A la suite de cette visite, un plan d'actions va être mis en place afin d'optimiser le fonctionnement de la chaudière de Saint-Mards-de-Blacarville.

4.Plan communal de sauvegarde (PCS) :
Monsieur le Maire demande à ce que le registre des personnes dites vulnérables identifiées sur la commune soit

complété et intégré au futur PCS. Il informe que celui-ci comportera également un chapitre sur la gestion des épisodes d'enneigement. Pour cela, il propose de rencontrer les agriculteurs de la commune afin d'établir une convention pour mise à disposition de matériel et de main d'œuvre pour intervenir dans les meilleurs délais dans le cas d'enneigement impactant la circulation routière et piétonne sur notre commune.

5.Information sur l'avancement des travaux :

Travaux réalisés :

- Installation de portes anti-panique à l'école
- Réalisation d'une cloison phonique dans la classe mobile
- Nettoyage des VMC à la cantine et à l'école

M. van-Eecke propose que l'entretien des VMC soit effectué par l'agent communal. Monsieur le maire note cette remarque mais tient à préciser que cet entretien n'avait jamais été réalisé jusqu'à présent par qui que ce soit.

Travaux à venir :

- Mise aux normes des toilettes avec pose d'un espace PMR (personnes à mobilité réduite) à l'école
- Réalisation d'un plancher pour stockage matériel à l'intérieur du garage communal

Enfouissement des lignes électriques et télécoms :

- Rue du Bois Colin et Chemin Moulant : travaux réceptionnés
- Côte Blanche : travaux terminés
- Route de la Vallée, la Butte aux Loups : travaux en cours
- La Haulerie et Côte de la Lorie : travaux prévus en fin d'année 2026

6.Voirie :
Nouveau revêtement bitumineux prévu rue des Sablonnières, fin septembre/début octobre 2026. Un boîtage sera effectué auprès des riverains car la route sera fermée une journée.

7.Côte de la Lorie :
Suite à la réunion d'information du mois de juin, il est prévu, à titre expérimental, d'interdire la circulation dans le sens de la descente. Un boîtage d'information auprès des riverains sera effectué prochainement.

8.Campagne de betteraves :
Un circuit a été défini avec l'entreprise Saint Louis Sucre afin de déterminer le parcours des camions.
Parcours retenu : rue du Château d'Eau →rue de la Mairie → chemin de la Lorie puis au bout du chemin : demi-tour et retour en sens inverse. Ceci aura l'avantage de limiter l'impact auprès des habitants car les routes de la Bréhallerie et de Germare ne seront plus empruntées.

9.Retour sur participation du Maire au Forum ruralité :
Monsieur le Maire informe que :
+ le Département participe au financement de spectacles (pour jeunes publics) à hauteur de 50%.
+ Il est possible de monter des dossiers afin de réhabiliter des chemins ruraux qui existaient auparavant.
Par exemple, le chemin de la Valette qui permet de descendre à Pont-Audemer via la côte du LongVal pourrait être éligible. Le chemin passant sous l'autoroute et permettant d'aller à la Tour romane via le chemin du Mont Finet en passant à proximité du château pourrait être également considéré pour une remise en état.
Ces points seront à partager et discuter au sein de la Commission Patrimoine.

10.Offre pour des DVD :
Une location de DVD, pour diffusion de fims sur l'écran géant de la salle communale, peut être proposée au tarif de 130 €, sous certaines conditions.
Monsieur le Maire propose de se rapprocher du club des ainés et des parents d'élèves pour sonder leur intérêt respectif.

11.Précoval :
Une 2ème aire de stockage est prévue « Côte Blanche ». Quelques aménagements sont nécessaires pour notamment permettre au camion de faire son demi-tour.
Ramassage des poubelles tous les 15 jours : Mme Riquier indique que cela peut être compliqué pour les jeunes mamans. M. Lemariey souligne également le problème pour les gîtes.
Il est rappelé que le ramassage des poubelles, à compter du 1er septembre, a lieu le vendredi et ce, dans toutes les

rues de la commune.
M. Lemariey indique qu'il faudra être vigilant aux dépôts sauvages.
Plusieurs propositions sont évoquées, notamment la mise en place de caméras et l'application d'amendes. Il est rappelé que la gestion des déchets représente un coût important et qu'il est nécessaire de respecter les modalités de collecte. Une information pourra être relayée dans la communication de la commune.

12.Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :
Deux ateliers de lancement (uniquement réservés aux élus désignés) prévus les 10 et 15 septembre. Il sera également procédé à la prochaine mise en place des registres de concertation du public, disponible en mairie.

13.Rentrée scolaire :
Effectif global en hausse : 114 élèves (contre 107 l'année précédente).

14.Téléthon :
Une réunion de la commission sports et loisirs est à prévoir afin de réfléchir aux actions à mettre en place pour dynamiser cette journée.

15.Stationnement pour vélos :
M. Mandeville propose l'installation d'arceaux à vélos :
- place de la salle des fêtes
- parking de la vierge
- devant l'ancienne mairie

16.Problèmes de réseau téléphonique :
M. Diallo indique qu'il faut voir avec les opérateurs qui détiennent le réseau pour un renforcement.

17.Mme Lefrançois fait part de deux demandes d'administrés :
1) Problème stationnement parking :
A la demande d'un administré, voir pour installer un panneau afin d'interdire le stationnement des cars et des poids lourds sur le parking « croisement rue de la Mairie – rue de la Mare »

2) Réfection trottoir :
Voir si une réfection du trottoir est prévue, rue de la Mairie (au niveau du n° 10), car le trottoir est en mauvais état.

18.Contrôle de vitesse :
Suite à la demande de la mairie, les gendarmes ont procédé à un contrôle de vitesse sur la commune le 28/08/2026. D'autres seront demandés ultérieurement.

19. Sport :
M. Mandeville informe que le footing social débutera le 04/09, avec une distance au choix de 5 ou 10 kms.

20.Festivités et cérémonies :
19 septembre Loto
03 octobre Soirée choucroute (comité des fêtes)
11 novembre Cérémonie du 11 novembre
05 décembre Téléthon
12 décembre Marché de Noël (association du Patrimoine)
31 décembre Réveillon Saint Sylvestre (comité des fêtes)
22 janvier 2027 Vœux du Maire
14 mars Langue/frites (club des ainés)
11 avril Repas des ainés
25 avril 10 ans Félins Rislois

Prévisionnel des prochaines diffusions du bulletin communal : septembre – janvier – avril

M. Diallo propose d'établir un tableau récapitulatif des différentes manifestations à venir, avec leurs dates.

Prochaine réunion de conseil municipal : jeudi 05 novembre 2026

Fin de séance 20h50

Le Président

Philippe BARILLÉ

Le secrétaire de séance

Julia LEDUC